



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Raportu N° 2023-10
Rapport N° 2023-10

Puntu d'infurmazione nant'à u seguitu di e dumande isciute da i travagli di e cummissione
Point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

A l'occasion de cette nouvelle session de la Chambre des Territoires, il est important de vous présenter aujourd'hui un point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions, qui a fait l'objet d'un examen à l'occasion de la réunion du Bureau du 1^{er} mars.

Les services présents en séance apportent un complément d'information sur l'ensemble des dossiers concernés, par commissions.

• **Commission développement durable et lutte contre le changement climatique**

Un cycle de réunions dans les territoires va être organisé dans le courant du 1^{er} semestre 2023 par les services de la Collectivité de Corse en lien avec l'Office d'équipement hydraulique et avec le concours de la Chambre des Territoires.

Lors de la réunion du Bureau du 8 février dernier, il a été proposé notamment :

- D'intégrer des représentants de la Chambre des Territoires au Comité de bassin,
- De représenter le 11^{ème} programme d'intervention aux territoires et de préparer le 12^{ème} programme avec un démarrage des réunions de travail au printemps,
- De présenter des propositions sur la thématique de l'eau dans le cadre des discussions avec le Gouvernement,
- D'étudier la possibilité de déléguer la compétence aux communes après transfert et de rendre ce transfert facultatif,
- De réfléchir à la gouvernance dans ce domaine en évaluant notamment les avantages et les inconvénients du fonctionnement de l'Agence de l'eau actuelle et de proposer le cas échéant une Agence de la Corse,
- De dresser, à travers un questionnaire, un état des lieux des ressources et des équipements par type de communes.



- **Commission Incendies**

Les projets de convention qui permettront aux forestiers sapeurs d'intervenir sur les domaines communaux, au-delà de la DFCI ont été transmis au service juridique de la Collectivité, pour avis, en vue d'une signature à la fin du premier semestre et d'une mise en œuvre dans le courant du second.

Par ailleurs, le programme de travaux des forestiers sapeurs 2023 est prêt et doit être soumis à l'Assemblée de Corse avant une présentation en Chambre des Territoires.

- **Commission Politique forestière**

Monsieur Julien PAOLINI, Conseiller exécutif et Président de l'AUE a été désigné par le Président en qualité de référent de la Collectivité de Corse en matière de politique forestière.

Par ailleurs, les Assises de la forêt devraient se dérouler, sur deux jours, fin juin début juillet.

Enfin, comme cela a été indiqué à la réunion du Bureau du 8 février, des conventions de mise à disposition de moyens entre les services de la Collectivité de Corse et les communes forestières pour effectuer de petits travaux d'entretien seront proposées à la signature d'ici à la fin du premier semestre 2023.

- **Commission PADDUC**

Le questionnaire à destination des maires en vue de la révision du PADDUC a intégré les observations formulées par la Chambre des Territoires et la commission ad hoc en janvier dernier. Il a été adressé aux communes avec des retours attendus avant le 14 avril prochain.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.